35630 LES IFFS République Française

EXTRAIT du registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, 18 DECEMBRE à 19H 00

Le Conseil Municipal de la Commune convoqué à une réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Herve de LA VILLEON Maire.

Présents:

Mr DAUGAN Christian, Mr GICQUEL Pierre, Mr GUILLEMER Jean-Pierre, Mr MARTIN Yves, Mr GENARD Thierry, Mr JULLIEN Jean-Yves, Mme Emmanuelle LOUVEL, Mme GAURON Nathalie.

<u>Absent</u>: Mme FABRE Stéphanie pouvoir à Mme LOUVEL Emmanuelle.

Mr André FAURE, pouvoir à Mr de LA VILLEON Hervé.

Afférents au Conseil Municipal 11 Date de convocation : le 14/12/2015 En exercice 11 Date d'affichage : le 14/12/2015

Qui ont pris part à la délibération 11 Secrétaire de séance : M GUILLEMER J.P

Approbation du Conseil Municipal du 27 Novembre 2015

Monsieur Le Maire demande aux membres présents du Conseil Municipal, si le compte rendu qui vient d'être lu donne lieu à des remarques. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Vente de la Maison du Développement à BECHEREL.

La Commune de BECHEREL a une proposition d'achat du bâtiment situé 2 rue de la Libération (ex Maison du développement) qui a été transféré à la commune de Bécherel suite à la dissolution de communauté de communes.

Cette proposition est de 200 000 €- prix net vendeur pour un projet de création de 4 appartements de location saisonnière pouvant accueillir une vingtaine de personnes. Un des logements serait adapté aux handicapés.

Le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette proposition d'achat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **EMET** un avis favorable pour la vente de la maison du développement à BECHEREL à 200 000 € -prix net vendeur par**11** voix **pour.**

<u>Demande de participations Financières pour voyages linguistiques Collège ST</u> Joseph de Tinténiac.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une demande de 2 subventions du Collège ST JOSEPH LA SALLE de TINTENIAC

1- pour un séjour linguistique en Espagne du 05/06 au 10/06/2016 à SALAMANCA pour toutes les classes de 4èmes. Deux élèves domiciliées aux IFFS sont concernées.

Montant de la subvention accordée : 40 €enfant soit un total de 80€pour

FLAUX Margot 4F20 RUEN Mathilde 4B12

2- Pour un séjour linguistique en ANGLETERRE au Pays de Galles et Londres du 06/06 au 11/06/2016 pour toutes les classes de 4èmes. Un éléve domicilié aux IFFS est concerné.

Montant de la subvention accordée : 40 €enfant soit un total de 40€pour

REGNAULT Maëwenn 4A11

Ces subventions seront versées en section fonctionnement au compte 65738 pour un montant total de 120 €

Maintien du CCAS.

La Loi Notre supprime l'obligation pour les communes de moins de 1 500 habitants de disposer un CCAS, (Centre Communal d'Action Sociale). Elle autorise de fait la dissolution des CCAS, dont l'activité est réduite.

Cette question a été posée aux membres du CCAS lors de la réunion du 14 décembre 2015.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer pour ou contre le maintien du CCAS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal EMET un avis favorable pour le maintien par **11 voix pour**.

Renouvellement contrat Adjoint Technique.

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le contrat de travail de l'adjoint technique arrive à échéance le **4 janvier 2016** et qu'il est nécessaire de délibérer pour son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ACCEPTE de renouveler son contrat pour un an.

Permanence Inscriptions liste Electorale le 31/12/2015 de 10 H à 12 H.

Une permanence d'inscriptions sur la liste électorale le 31/12/2015 doit être assurée. La mairie est habituellement fermée au public le jeudi, il est donc décidé d'assurer une permanence de 2 h de 10 h à 12 h le matin.

Cette permanence sera assurée par :Hervé de LA VILLEON, Maire.

SAUR : Convention de contrôle des hydrants

La convention d'entretien des hydrants de la commune est arrivée à échéance. La règlementation en vigueur impose un entretien des appareils de défense contre l'incendie une fois tous les trois ans, ou un contrôle d'un tiers du parc par an.

Pour les services d'entretien, la Commune versera 49 € HTpar poteau incendie, soit 3 poteaux pour un total de 176,40 € TTC

La SAUR nous propose une convention triennale pour la prestation précitée.

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE DE**:
- **EMETTRE** un avis favorable sur la signature de cette convention
- **AUTORISER Monsieur le Maire** à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Commune de la Chapelle Chaussée : Convention relative à la répartition des charges de fonctionnement des écoles du 1^{er} degré accueillant des enfants de plusieurs communes.

La délibération du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 relative à la participation des charges de fonctionnement doit être revue à la demande de la Trésorerie et accompagnée d'une convention signée entre les deux communes sur la participation à verser.

Ce montant sera revu chaque année par un avenant en fonction des charges réelles de fonctionnement de l'école calculées à partir du compte administratif n-1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention correspondant au montant de la participation de 8488 € pour 2015.

<u>Approbation du rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes</u> Bretagne Romantique.

Monsieur le Maire présente le dossier concernant le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Bretagne Romantique. Il précise que ce rapport est à la disposition de chacun à la Mairie pour consultation

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité des membres présents le rapport d'activité de la Communauté de Communes Bretagne Romantique.

Questions Diverses.

- Achat parcelles M. REBILLARD Patrick à M. LECUYER
- Déclarations préalables dossiers :
 - o LEVERRE-TROCHU
 - o RABET
- Bilan financier archivage municipal: satisfaisant.
- Frelons asiatique : nid à détruire à la « Porte du Parc ».
- Organisation du Buffet pour les vœux du Maire.

<u>CONSEIL MUNICIPAL</u>: Prochain Conseil Municipal le : MARDI 26 JANVIER 2016 à 20H à la Mairie.

Le Maire, H. de LA VILLEON